

Saint-Honoré BK&A
140, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

APLITEC Audit & Conseil
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

SYNERGIE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE **31 DÉCEMBRE 2024**

SYNERGIE

SE au capital de 121 810 000 euros
Siège social : 160 bis Rue de Paris
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

329 925 010 RCS NANTERRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE **31 DÉCEMBRE 2024**

A l'Assemblée Générale de la société SYNERGIE SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SYNERGIE SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION, DES CREANCES RATTACHEES ET DES COMPTES COURANTS

Risque identifié

Les notes 5 et 6.2 de l'annexe précisent que ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et qu'une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des titres de participation, créances rattachées et comptes courants s'élève à 336.403 K€.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres, créances rattachées et comptes courants requiert l'exercice du jugement de la direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres, créances rattachées et comptes courants constituait un point clé de l'audit en raison de leur montant significatif dans les comptes annuels et de la nature des éléments à considérer par la Direction pour leur valorisation.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos procédures d'audit ont consisté à contrôler la valeur d'utilité retenue sur les principales composantes du portefeuille de titres.

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus suivi par la direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants.
- Comparer la quote-part des capitaux propres détenue avec les données comptables extraites des comptes annuels audités des filiales concernées ;
- Vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié ;
- S'assurer de la cohérence des flux futurs de trésorerie prévisionnels :
 - Analyse des réalisations 2024 par rapport au budget 2024.
 - Analyser la cohérence des flux 2024 avec les budgets établis par le management local et validés par la direction.
 - Analyser la méthodologie suivie pour le calcul du taux d'actualisation par pays.
 - Analyser les tests de sensibilité des valeurs d'utilité à une variation du taux d'actualisation, du taux de croissance à l'infini et du taux d'EBIT retenus par la direction dans les budgets.
- Apprécier le caractère approprié de l'information financière fournie dans les notes 5 et 6.2 de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SYNERGIE par l'Assemblée Générale du 31 décembre 2010 pour le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL et du 13 juin 2019 pour le cabinet SAINT HONORE BK&A.

Au 31 décembre 2024, le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SAINT HONORE BK&A dans la 6^{ème} année, dont respectivement 14^{ème} et 6^{ème} années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

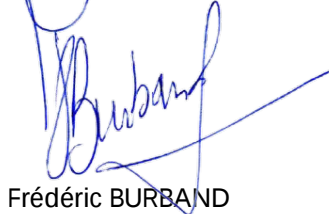
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à PARIS, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

SAINT HONORE BK&A



Frédéric BURBAND

APLITEC AUDIT & CONSEIL



Sébastien LE NEEL

COMPTES SOCIAUX

DE SYNERGIE SE

Données Financières 2

Bilan de SYNERGIE SE 2

Compte de résultat de SYNERGIE SE 4

Annexe au bilan et au compte de résultat de
SYNERGIE SE 5

DONNÉES FINANCIÈRES

1. BILAN DE SYNERGIE SE

ACTIF	Notes	2024		2023
En milliers d'euros	N°	Brut	Amort. & prov.	Net
Concessions, brevets, licences, marques		13 586	10 399	3 187
Fonds commercial, droit au bail		3 352	195	3 157
Immobilisations en cours		3 782	-	3 782
Immobilisations Incorporelles	3/4	20 720	10 594	10 126
Constructions		441	276	164
Install.& mat.indust.		2	2	-
Autres immobilisations corporelles		35 522	26 708	8 813
Immobilisations Corporelles	3	35 964	26 987	8 977
Participations financières		140 106	2 761	137 346
Créances rattach.particip. NC		52 194	986	51 208
Autres titres immobilisés NC		12	7	5
Prêts NC		14	-	14
Autres créances immobilisées NC		33 002	62	32 940
Immobilisations Financières	5	225 327	3 816	221 512
Actif Immobilisé	9	282 012	41 397	240 615
Avces & acptes versés/cmdes		1 926	-	1 926
Créances clients et comptes rattachés	6/10	238 773	8 808	229 966
Autres créances	10/11	212 861	1 014	211 848
Valeurs mobilières de placements	12	101 240	-	101 240
Disponibilités		193 684	-	193 684
Actif Circulant		748 485	9 821	738 663
Charges constatées d'avance		3 674	-	3 674
Ecart de conversion actif	8/19	3 544	-	3 544
Total Actif		1 037 715	51 218	986 497

PASSIF	Notes	2024	2023
En milliers d'euros	N°		
Capital	13.1	121 810	121 810
Réserve légale	13.2	12 181	12 181
Réserves réglementées		18 580	7 177
Autres réserves		11 000	11 000
Report à nouveau	13.2	394 803	338 758
Résultat de l'exercice		50 162	67 448
Provisions Réglementées		2 823	3 678
Capitaux propres	13	611 359	562 051
Provisions pour risques		4 852	5 346
Provisions pour charges		-	-
Provision pour risques et charges	7/14	4 852	5 346
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	50	49
Emprunts et dettes financières diverses	15	32 711	36 935
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 848	8 644
Dettes fiscales et sociales		285 337	282 243
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17	30 153	91
Autres dettes		7 176	6 647
Dettes	16	369 274	334 608
Produits constatés d'avance		982	468
Ecart de conversion passif	8/19	31	54
Total Passif		986 497	902 528

2. COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SE

En milliers d'euros	Notes N°	2024	2023
Production de services		1 195 785	1 220 130
Subventions d'exploitation		1 762	3 011
Reprises d'amortissements, transferts de charges		28 404	23 502
Autres produits		11 803	7 398
Produits d'exploitation	20/21	1 237 755	1 254 041
Autres achats et charges externes		60 608	54 447
Impôts, taxes et versements assimilés		45 659	47 401
Salaires et traitements	22	866 782	876 176
Charges sociales	22	215 988	215 616
Dotations aux amortissements sur immobilisations		3 766	4 129
Dotations aux provisions sur actifs circulants		1 054	1 170
Autres charges		1 140	227
Charges d'exploitation		1 194 998	1 199 166
Résultat d'exploitation		42 757	54 875
De participations		15 300	29 128
D'autres intérêts et produits assimilés		10 841	6 951
Reprises sur provisions et transferts de charges		802	336
Différences positives de change		9	1
Produits financiers		26 951	36 416
Dotations aux amortissements et aux provisions		980	-
Intérêts et charges assimilés		1 707	1 616
Charges financières		2 687	1 616
Résultat financier	23	24 264	34 800
Résultat courant avant impôt		67 021	89 675
Sur opérations de gestion		205	22
Sur opérations en capital		48	422
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 710	1 176
Produits exceptionnels		1 964	1 619
Sur opérations de gestion		406	48
Sur opérations en capital		314	345
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 163	1 239
Charges exceptionnelles		1 883	1 631
Résultat Exceptionnel	24	81	(12)
Impôt sur les bénéfices	25	13 189	15 407
Participation des salariés		3 751	6 809
Total des produits		1 266 670	1 292 076
Total des charges		1 216 508	1 224 628
Résultat net		50 162	67 448

3. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SE

Faits caractéristiques de l'exercice

Le 19 novembre 2024, le Groupe a exercé l'option d'achat que lui avait consentie en 2021 l'actionnaire minoritaire de Synergie Italia, portant sur la totalité des titres qu'il détenait et qui représentent 15% du capital et des droits de vote de cette filiale.

Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

1.1 Application des principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la société ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements postérieurs.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 avril 2025.

1.2 Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté des comptes annuels

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 concernent l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants, des fonds de commerce et des engagements de retraite ainsi que les provisions pour risques et charges.

Les hypothèses et estimations peuvent s'avérer, dans le futur, différentes de la réalité.

Note 2 Valorisation des immobilisations

2.1 Options prises par la société

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La société a pris l'option d'incorporer les frais d'acquisition dans les coûts d'acquisition des titres de participation acquis. Cependant, la

société a opté pour une comptabilisation en charges des frais d'acquisition portant sur des actifs incorporels et corporels.

La société a décidé de ne pas activer les coûts d'emprunts dans les actifs éligibles.

2.2 Immobilisations par composants

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par la société, aucun composant n'a été jugé suffisamment significatif pour justifier une comptabilisation séparée et un plan d'amortissement spécifique.

Note 3 Durée d'utilisation des immobilisations

NATURE DE L'IMMOBILISATION	Durée d'utilisation	Durée d'usage
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, droits similaires	5 ans	1 à 3 ans
Immobilisations corporelles		
Constructions	20 à 30 ans	20 à 30 ans
Matériel et outillage	5 ans	5 ans
Installations générales	7 ans	5 à 7 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	4 ans
Matériel informatique	5 ans	3 ans
Mobilier	10 ans	10 ans

Le différentiel entre durée comptable et durée fiscale a été traité en amortissement dérogatoire et inscrit en provision réglementée.

Note 4 Immobilisations incorporelles

Le poste « Concessions, brevets, licences, marques » est constitué par la marque SYNERGIE et par des logiciels.

Le poste « Fonds commercial, droit au bail » est constitué de fonds de commerce proprement dits et de droits au bail attachés à des agences en exploitation.

Les immobilisations incorporelles, qui présentent des indices de pertes de valeur, font l'objet d'un test de dépréciation.

Les fonds de commerce sont présumés avoir une durée non limitée et sont par conséquent non amortissables ; en application de l'article 214-5 du PCG, des tests de dépréciation sont réalisés à la clôture ; aucune dépréciation ne résulte de ces tests.

Note 5 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et des créances rattachées correspond à leur coût d'acquisition. Ce coût n'intègre pas les éventuels engagements donnés.

Les titres de participation et les créances rattachées sont évalués, conformément à l'article 221-3 du Plan Comptable Général, à leur valeur d'utilité. Cette valeur, qui correspond à ce que

la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir, est déterminée notamment :

- À partir des flux futurs de trésorerie ;
- En fonction d'un prix de marché et de l'intérêt à être présent sur le territoire ou le métier contrôlé par la filiale ;
- En fonction de la quote-part des capitaux propres de la filiale détenue.

Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées ainsi déterminée devient inférieure à leur valeur comptable ; au 31 décembre 2024, aucune dépréciation résultant de cette approche n'est à comptabiliser.

La note n°33 présente le tableau des filiales et participations.

Rachat d'actions propres

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, SYNERGIE SE :

- A acheté 48 393 actions au cours moyen de 32,060 € ;
- A vendu 40 336 actions au cours moyen de 31,842 €.

SYNERGIE SE a également racheté hors contrat de liquidité 380 932 actions au prix moyen de 30,681€.

Au 31 décembre 2024, SYNERGIE SE détient :

- Par l'intermédiaire de ce contrat 15 640 actions propres achetées à un prix moyen de 29,55€ soit 462K€ ; ce qui représente 0,06 % du nombre d'actions
- 1 215 286 actions achetées, hors contrat de liquidité, à un prix moyen de 24,712€, soit 30 032K€, ce qui représente 4,99% du nombre d'actions.

Lesdites actions sont enregistrées en immobilisations financières conformément aux prescriptions du Plan Comptable Général (article 221-6).

Le cours de l'action au 31 décembre 2024 s'élève à 31,10€.

Note 6 Créances et reconnaissance des produits

6.1 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci sont dépréciées en fonction de la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens).

Les produits de la société sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel de la société. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

6.2 Autres créances

Comptes courants des filiales

Lorsque les créances sur des filiales ont une valeur brute remise en cause par un écart significatif existant déjà entre la valeur des titres de participation et la quote-part des capitaux propres de la filiale détenue par SYNERGIE SE, une dépréciation pourra alors être constatée si la filiale concernée ne satisfait pas à l'une ou l'autre des conditions précédemment citées en note n°5.

Note 7 Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC 2014-03, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Le montant des provisions pour risques et charges est arrêté après l'obtention de l'avis des conseils de la société.

Note 8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

NOTES ANNEXES AU BILAN DE SYNERGIE SE

Note 9 Actif immobilisé

En milliers d'euros	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Concessions, brevets, licences, marques	11 818	1 769	-	13 586
Fonds commercial, droit au bail	3 352	-	-	3 352
Immobilisations incorporelles en cours	1 343	3 237	798	3 782
Immobilisations incorporelles	16 512	5 006	798	20 720
Constructions	440	-	-	440
Installations, matériels et outillage	2	-	-	2
Autres immobilisations corporelles	33 294	2 553	325	35 522
Immobilisations corporelles	33 737	2 553	325	35 964
Participations et créances rattachées	139 964	52 766	429	192 300
Autres titres immobilisés	12	-	-	12
Prêts	14	-	-	14
Autres immobilisations financières	21 205	13 626	1 829	33 002
Immobilisations financières	161 195	66 392	2 258	225 327
Total Brut	211 444	73 950	3 382	282 012

Immobilisations incorporelles

L'augmentation du poste « Concessions, brevets, licences, marques » de 1 769K€ correspond uniquement au développement de logiciels.

Immobilisations corporelles

L'augmentation du poste « Autres immobilisations corporelles » résulte pour :

- 1 230K€ d'agencements et d'aménagements liés aux ouvertures, transferts et réfections d'agences ou d'*Open Centers* ;

Immobilisations en cours

Le poste « Immobilisations incorporelles en cours » d'un montant de 3 782K€ correspond à des développements de logiciels pour 3 654K€.

Immobilisations financières

Le poste « Participations et créances rattachées » comprend des participations pour 140 106K€ et des créances rattachées pour 52 193K€. La hausse du poste correspond principalement au rachat des actions du partenaire minoritaire de Synergie Italia.

Autres immobilisations financières

Les variations des autres immobilisations financières concernent les actions propres pour 11 647K€, et les dépôts de garantie versés pour 150K€.

Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Concessions, brevets, licences, marques	9 807	591	-	10 399
Fonds commercial, droit au bail	195	-	-	195
Immobilisations incorporelles	10 002	591	-	10 594
Constructions	267	9	-	276
Installations, matériels et outillage	2	-	-	2
Autres immobilisations corporelles	23 577	3 165	35	26 708
Immobilisations corporelles	23 846	3 175	35	26 986
Sous-total	33 849	3 766	35	37 580
Participation et créances rattachées	2 829	917	-	3 746
Autres titres immobilisés	7	-	-	7
Autres immobilisations financières	-	62	-	62
Immobilisations financières	2 836	979	-	3 815
Total amortissements et dépréciations	36 685	4 745	35	41 396

En application des règles évoquées dans les notes 4 et 5, une dépréciation à hauteur de 917K€ a été constatée au titre des créances sur participation de Synergie Suisse.

Note 10 Créances

En milliers d'euros	Montants bruts 2024	Provisions & Amortissements	Montants nets 2024	Montants nets 2023
Clients et comptes rattachés	238 773	8 808	229 966	236 024
Autres créances	212 861	1 014	211 848	174 293
Total	451 635	9 821	441 813	410 317

Des créances sur les organismes de formation figurent pour un montant de 54 213K€ dans le poste autres créances.

Les avances en compte courant accordées aux filiales (147 865K€) sont essentiellement considérées à court terme dans la mesure où elles entrent dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie ou des conventions d'avance en compte courant exigibles à tout moment.

Les créances en devises sont appréciées au cours de clôture, l'écart avec le cours initial est affecté en écart de conversion (note n°19).

Note 11 État des échéances des créances

En milliers d'euros	Montants bruts		A un an au plus		A plus d'un an	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Créances rattachées à des participations	52 194	52 520	-	-	52 194	52 520
Prêts	14	14	14	14		
Autres immobilisations financières	33 002	21 204	-	-	33 002	21 204
Actif immobilisé	85 209	73 738	14	14	85 195	73 725
Client douteux ou litigieux	11 665	11 789	-	-	11 665	11 789
Autres créances clients	227 108	233 141	227 108	233 141	-	-
Personnel	1 566	1 502	1 566	1 502	-	-
Organismes sociaux	58 561	37 035	58 536	37 010	25	25
Impôts sur les bénéfices	1 030	922	1 029,90	922	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 511	852	1 511	852	-	-
Autres impôts	59		59	-	-	-
Groupe et associés	147 865	132 585	147 849	132 569	16	16
Débiteurs divers	2 268	2 592	2 264	2 376	5	215
Actif circulant	451 635	420 419	439 923	408 373	11 711	12 046
Charges constatées d'avance	3 674	2 548	3 674	2 548	-	-
Total	540 518	496 705	443 611	410 934	96 907	85 771

Les produits à recevoir intégrés aux créances se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2024	
Clients et comptes rattachés dont :		13 594
Clients - factures à établir hors Groupe	2 629	
Clients - factures à établir Groupe	10 964	
Autres créances dont :		1 926
Fournisseurs - avoirs à recevoir hors Groupe	1 884	
Fournisseurs - avoirs à recevoir Groupe	42	
Organismes sociaux - produits à recevoir	2 746	
Organismes de formation - produits à recevoir	54 213	
État - Impôts et taxes	779	

Note 12 Placements

En milliers d'euros	2024	2023
Dépôts et comptes à terme	101 240	126 500
Total	101 240	126 500

Les dépôts et comptes à terme sont à capital garanti, et disposent de possibilités de sortie, assurant la liquidité de ces placements.

Note 13 Capitaux propres

13.1 Capital social

Le capital social s'élève à 121 810 000€. Il est composé de 24 362 000 actions d'une valeur nominale de 5€.

13.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves et Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	TOTAL 2024	TOTAL 2023
Capitaux propres d'ouverture	121 810		369 116	67 448	3 678	562 051	513 437
Affectation du résultat de l'exercice antérieur			67 448	(67 448)		-	(18 924)
Résultat de l'exercice				50 162		50 162	67 448
Variation des provisions réglementées					(855)	(855)	90
Capitaux propres de clôture	121 810	-	436 564	50 162	2 823	611 359	562 051

Le poste « Réserves et Report à nouveau » tient compte d'une réserve pour actions propres de 18 580K€.

Les provisions réglementées correspondent à des amortissements dérogatoires.

Note 14 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2023	Augmentation	Diminution	2024
Risques sociaux et fiscaux	1 001	611	304	1 307
Autres risques	4 346	1	802	3 544
Total	5 347	612	1 107	4 852

La provision pour risque de change s'élève au 31 décembre 2024 à 3 544K€ et est intégrée dans les autres risques. Les reprises de provisions (612K€) comprennent des provisions utilisées à hauteur de 277K€.

Note 15 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	2024	2023
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	50	49
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50	49
Dettes financières diverses	33	27
Groupe et associés	32 678	36 908
Dettes financières diverses	32 711	36 935
Total	32 760	36 983

Les dettes financières diverses correspondent essentiellement à des comptes courants vis-à-vis des filiales.

Note 16 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants bruts		<1 an		1 an <= 5 ans		>5 ans	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Dettes auprès des établissements de crédit	50	49	50	49	-	-	-	-
Dettes financières diverses	33	27	17	-	16	27	-	-
Groupe et associés	32 678	36 909	32 678	36 909	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	13 848	8 644	13 848	8 644	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	285 337	282 243	285 337	275 434	-	-	-	6 809
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 153	91	153	91	30 000	-	-	-
Autres dettes	7 176	6 646	7 176	6 646	-	-	-	-
Sous-total	369 274	334 608	339 258	327 773	30 016	27		6 809
Produits constatés d'avance	982	468	982	468	-	-	-	-
Total	370 256	335 076	340 240	328 241	30 016	27	-	6 809

Les charges à payer intégrées aux dettes se ventilent comme suit :

2024		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		50
Intérêts courus sur emprunts	50	
Dettes fournisseurs		7 958
Fournisseurs - factures non parvenues hors Groupe	6 979	
Fournisseurs - factures non parvenues Groupe	979	
Dettes fiscales et sociales		111 254
Personnel et comptes rattachés	60 702	
Organismes sociaux	35 282	
Etat - Impôts et taxes	15 269	
Autres dettes		147
Clients - avoirs à établir hors Groupe	122	
Clients - avoirs à établir Groupe	25	

Note 17 Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2024	2023
Personnel et comptes rattachés	142 819	150 851
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 549	58 906
TVA	57 494	56 682
Autres impôts et taxes	15 475	15 803
Total	285 337	282 243

Note 18 Dettes sur immobilisations

En milliers d'euros	2024	2023
Dettes sur immobilisations	30 153	91
Total	30 153	91

Aux termes de l'accord conclu à l'occasion du rachat des parts minoritaires de SYNERGIE Italia, le prix d'exercice qui s'est établi à 50M€ a fait l'objet d'un premier paiement de 20M€.

Les dettes sur immobilisations correspondent au solde de 30M€ du paiement du rachat des titres du minoritaire de Synergie Italia, dont une partie du paiement a été différée sur les exercices 2026 et 2027.

Note 19 Écarts de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif correspondent aux différences de taux de change entre l'euro et la devise locale, calculées à la date d'arrêté sur le solde des comptes courants de filiales britanniques, canadiennes et suisses.

L'écart de conversion actif, soit 3 544K€, est intégralement provisionné. Il concerne ACORN (SYNERGIE) UK, ACORN RECRUITMENT et SYNERGIE SUISSE.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SE

Note 20 Ventilation du Chiffre d'Affaires

En milliers d'euros	2024	2023
CA France	1 190 276	1 215 027
CA Export	5 509	5 103
Total Production de services	1 195 785	1 220 130

Le chiffre d'affaires est principalement composé de la facturation de travail temporaire.

Note 21 Autres produits, reprises sur provisions et transferts de charges

En milliers d'euros	2024	2023
Production immobilisée	4 307	685
Subventions d'exploitation	1 762	3 011
Reprises sur amortissements et provisions	1 335	349
Transferts de charges	27 069	23 153
Redevances de marques	7 364	6 632
Autres produits de gestion courante	132	81
Total	41 970	33 911

Le poste « Transferts de charges » se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	2024	2023
Transferts de charges sur rémunérations	22 918	19 781
Transferts de charges sur assurances	568	488
Transferts de charges sur achats non stockés	22	33
Transferts de charges sur locations	525	506
Transferts de charges sur autres services	3 037	2 345
Total	27 069	23 153

Les transferts de charges sur rémunérations correspondent essentiellement à des

rémunérations financées par des organismes de formation.

Note 22 Charges de personnel

En milliers d'euros	2024	2023
Salaires et charges	866 782	876 176
Charges sociales	215 988	215 616
Participation des salariés	3 751	6 809
Total	1 086 522	1 098 601

L'évaluation des provisions pour congés payés au 31 décembre 2024 tient compte de l'arrêt de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 en matière de congés payés sur arrêt maladie.

Note 23 Résultat financier

En milliers d'euros	2024	2023
Dividendes	9 141	23 640
Intérêts sur comptes courants filiales	4 677	4 192
Revenus des valeurs mobilières de placement	4 887	3 529
Autres produits financiers	5 949	3 485
Abandons de créances	-	336
Dotations et reprises de provisions sur titres	(979)	-
Dotations et reprises sur écarts de conversion	801	-
Gains (pertes) de change	9	1
Escomptes accordés	(221)	(382)
Résultat Financier	24 264	34 801

Note 24 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2024	2023
Sur opérations de gestion	(406)	(48)
Sur opérations en capital	(314)	(345)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1 163)	(1 239)
Charges exceptionnelles	(1 883)	(1 631)
Sur opérations de gestion	205	22
Sur opérations en capital	48	422
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 710	1 176
Produits exceptionnels	1 964	1 619
Résultat Exceptionnel	81	(12)

Note 25 Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	2024	2023
Sur le résultat courant	15 062	17 443
Sur le résultat exceptionnel	55	(1)
Sur la participation aux bénéfices	(1 758)	(1 927)
Résultat de l'intégration fiscale	(170)	(107)
Total	13 189	15 407

Note 26 Situation fiscale différée

En milliers d'euros	2024	2023
Contribution sociale de solidarité	489	506
Participation des salariés	969	1 759
Écart de conversion passif	8	14
Créance latente	1 466	2 279
Amortissements dérogatoires	729	950
Écarts de conversion actif	915	1 122
Dette latente	1 644	2 072

Il apparaît temporairement une créance latente de 1 466K€ correspondant aux crédits d'impôts sur charges non déductibles l'année de leur comptabilisation (contribution sociale de solidarité, participation des salariés, et écart de conversion passif de l'exercice).

Il existe par ailleurs une dette latente d'impôt de 1 644K€ liée aux écarts de conversion actif et aux amortissements dérogatoires.

AUTRES INFORMATIONS SUR SYNERGIE SE

Note 27 Informations concernant les membres d'Administration et de Direction

Sont présentées ci-après diverses informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société SYNERGIE SE.

27.1 Rémunération

La rémunération des dirigeants s'élève à 1 330K€.

27.2 Engagements de retraite

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2024, aucun engagement contracté par la société SYNERGIE SE en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficieraient les membres des organes de Direction et d'Administration.

27.3 Avances et crédits accordés

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2024, aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes de Direction et d'Administration.

Note 28 Informations sur les transactions avec les parties liées

Les relations avec les filiales sont conclues à des conditions de marché courantes.

Note 29 Effectifs de la société à la clôture de l'exercice

	Salariés Permanents	Salariés Intérimaires	2024	2023
Cadres et assimilés	475	260	735	780
Employés	1 052	5 110	6 162	7 503
Ouvriers		20 786	20 786	21 475
Total	1 527	26 155	27 682	29 758

Les effectifs permanents sont ceux présents à la clôture de l'exercice, toutes catégories confondues.

Les effectifs intérimaires sont calculés « équivalent temps plein ». Les effectifs employés correspondent uniquement à ceux détachés dans le secteur tertiaire.

Note 30 Intégration fiscale

SYNERGIE SE est la société tête du Groupe d'intégration fiscale.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les économies d'impôt liées aux déficits sont considérées comme un gain immédiat.

Compte tenu de la situation fiscale des filiales intégrées, les profits d'intégration fiscale susceptibles d'être reversés à la clôture de l'exercice sont négligeables.

Note 31 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2024	2023
Contreparties des garanties travail temporaire	93 886	86 678
Cautionnements de filiales sur prêts - acquisition de titres	2 359	5 235
Cautionnements de filiales sur prêts - biens immobiliers	6 454	9 020
Baux commerciaux (loyers jusqu'à l'échéance)	9 285	8 691
Engagements donnés	111 985	109 624
Garantie BNP	96 749	93 766
d'INTERSEARCH si retour à meilleure fortune après ab. de créance 2009, 2010 et 2011	715	715
de DIALOGUE et COMPÉTENCES si retour à meilleure fortune après abandon de créance 2011	1 724	1 724
Engagements reçus	99 189	96 205

La garantie Travail temporaire 2025/2026, assise sur le un chiffre d'affaires TT de 1 185 285K€ K€ devrait s'élever à 94 822K€.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite des salariés permanents relatifs aux régimes de retraite à prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en application de la recommandation ANC n°2013-02 ; les hypothèses retenues au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- Taux d'augmentation des salaires : 2,0%
- Taux de rotation du personnel : déterminé par tranches d'âge
- Taux de charges sociales : selon taux réel constaté de 42,70%
- Table de mortalité : INSEE 2018-2020
- Taux d'actualisation (base iBoxx) : 3,40%
- Estimation sur la base d'un départ moyen à 65 ans
- Départ à l'initiative du salarié
- Application de la méthode rétrospective

Sur la base des hypothèses et méthode mentionnées ci-dessus, les indemnités de départ en retraite vis-à-vis du personnel de la société ont été estimées à 7 903K€ charges sociales comprises.

Les indemnités de départ en retraite versées en 2024 se sont élevées à 52K€ charges sociales comprises.

Note 32 Engagements et passifs éventuels

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés dans la note n°14 susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

Note 33 Tableau des filiales et participations de SYNERGIE SE Exercice clos le 31.12.2024

SYNERGIE SE est la société consolidante du Groupe dans lequel les filiales mentionnées ci-après sont consolidées.

Au cours de l'exercice 2024, Synergie SE a pris une participation minoritaire représentant moins de 10% du capital dans une société française, pour un montant de 2 millions d'euros.

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que capital	Capital détenu %	Valeur inventaire brute	Valeur inventaire nette
SOCIÉTÉS					
1/ Filiales françaises					
SYNERGIE CARE	72	4 710	100%	1 886	1 886
SYNERGIE PROPERTY	5 000	5 947	100%	5 000	5 000
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	2 500	127 740	100%	54 100	54 100
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	250	54 743	99%	7 911	7 911
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne) (1)	40 000	34 261	100%	64 561	64 561
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations				6 649	3 888
TOTAL				140 106	137 346

(1) SIES est une holding détenant principalement des participations dans les autres filiales du Groupe

En milliers d'euros	Prêts et avances consenties par SYNERGIE	Cautions et avals donnés	C.A. exercice 2024	Résultat net exercice 2024	Dividendes encaissés par SYNERGIE 2024
SOCIÉTÉS					
1/ Filiales françaises					
SYNERGIE CARE		1 352	16 897	291	612
SYNERGIE PROPERTY	12 212	6 238	3 529	1 326	1 500
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)		75 855	819 081	34 424	
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)		133	304 838	6 543	7 029
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne)	122 455	256	17	2 083	
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations	65 391	22 572			
TOTAL	200 059	106 406			9 141

Note 34 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les états financiers n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

Note 35 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par SYNERGIE SE sont les suivants :

En milliers d'euros	APLITEC AUDIT ET CONSEIL				SAINT-HONORE			
	2024		2023		2024		2023	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	238	94%	233	98%	238	78%	233	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	16	6%	5	2%	16	5%	-	
Honoraires de durabilité	-		-		50	16%	-	
Total	254	100%	238	100%	304	100%	233	100%